

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

Seul le propriétaire de l'immeuble visé par la demande peut signer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou du formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

N.B. S'il y a plus d'un propriétaire, chacun des propriétaires doit autoriser la désignation du mandataire.



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

De :

Nom du propriétaire

Co-propriétaire

Adresse

même adresse

Référence :

Site des travaux (adresse, # lot)

Nature des travaux

Madame, Monsieur,

_____ autorise _____

Propriétaire

Délégué (e)

À prendre et à signer le permis ou certificat requis auprès de la Municipalité de Duhamel

☎ (819) 428-7100 poste 1605 📠 (819) 428-1941

✉ urb@municipalite.duhamel.qc.ca

@ www.municipalite.duhamel.qc.ca